



Conseil municipal

Séance du 07 mai 2024

Liste des délibérations

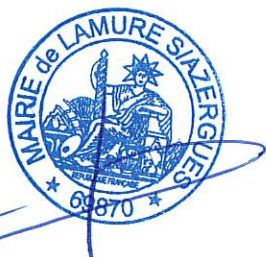
N° délibération	Objet	Vote
2024-26	Signature de la convention établie entre la commune et la COR pour l'entretien des locaux attribués à l'école de musique EMDI	Accepté à l'unanimité
2024-27	Signature de la convention de prestation de services établie entre 5 communes pour une secrétaire mutualisée	Accepté à l'unanimité
2024-28	Modification du tarif de la cantine au 1 ^{er} septembre 2024	Accepté à l'unanimité
2024-29	Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – Sécurisation de la voirie	Accepté à l'unanimité
2024-30	Demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain multisports	Accepté à l'unanimité
2024-31	Demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport pour la pose d'un revêtement de sol sportif	Accepté à l'unanimité

Liste publiée sur le site internet le 27 MAI 2024

Affichage de la présente liste le 27 MAI 2024

Le Maire, Marc DESPLACES

Le / La Secrétaire de séance



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
 Télécopie : 04 74 03 04 73
 e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240507-2024_26-DE



République Française
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-26

Séance ordinaire du 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai à dix-neuf heures,
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/05/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER

Pouvoirs : Valérie CAULE pouvoir à Philippe MARTHINET
 Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
 Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE
 Angélique DESSAIGNE pouvoir à Didier DAILLY
 Nicolas FACHEURE pouvoir à Valérie MARTORANA

Secrétaire de séance : Patrice RUBAUD

OBJET : Signature de la convention établie entre la commune et la Cor pour l'entretien des locaux attribués à l'école de musique

Monsieur le Maire rappelle aux membres conseil municipal que dans le cadre de l'intégration de Diapazergues à l'école de musique et de danse intercommunale au 01/09/2027, la commune de Lamure-sur-Azergues a mis à disposition de la COR des locaux situés dans les bâtiments de son école primaire ainsi que la salle des associations pour qu'y soit pratiqué l'enseignement musical.

Afin d'assurer le nettoyage périodique de ces locaux, la COR demande à la commune de Lamure-sur-Azergues de mettre à disposition un agent d'entretien.

Pour mémoire, il est précisé que cette mise à disposition a déjà fait l'objet d'une convention en date du 21 juin 2018, reconductible 3 fois ainsi que d'un avenant n° 1 pour l'année scolaire 2022-2023.

Cette délibération fait l'objet d'une nouvelle convention applicable à compter du 01/09/2023 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**,

- **ACCEPTE** la rédaction d'une nouvelle convention dans les mêmes termes que la précédente, applicable au 01/09/2023,
- **DIT** que ladite convention sera renouvelable tacitement chaque année,
- **DIT** qu'elle pourra être dénoncée avec un préavis de deux mois,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente, pour transmission à la COR.

Pour extrait certifié conforme,
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
 Le :

Le / La secrétaire de séance,



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com



République Française

Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-27

Séance ordinaire du 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/05/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER

Pouvoirs : Valérie CAULE pouvoir à Philippe MARTHINET
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Lucie BIESE pouvoir à William CHERMETTE
Angélique DESSAIGNE pouvoir à Didier DAILLY
Nicolas FACHEURE pouvoir à Valérie MARTORANA

Secrétaire de séance : Patrice RUBAUD

OBJET : Signature de la convention de prestation de services établie entre 5 communes pour une secrétaire mutualisée

Monsieur le Maire évoque aux membres du conseil municipal le projet de convention de prestation de services pour un poste de secrétaire de mairie mutualisée afin de pallier la surcharge de travail ou absence éventuelle des secrétaires en poste. La convention est établie pour une durée d'un an. Le tarif horaire est fixé à 26,00 € ; le prestataire sélectionné établira en fin de mois une facture. Cette convention est établie entre les communes de Lamure-sur-Azergues, Saint Just d'Avray, Claveisolles, Chénelette et Chambost-Allières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**,

- **ACCEPTE** d'établir une convention de prestation de services pour un poste de secrétaire mutualisée,
- **DIT** que ladite convention est établie pour la période du 01/05/2024 au 30/04/2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240507-2024_28-DE



République Française

Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-28

Séance ordinaire du 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/05/2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 10	
Nombre de pouvoirs : 05	
Nombre de votants : 15	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER

Pouvoirs : Valérie CAULE pouvoir à Philippe MARTHINET
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Lucie BIESSÉ pouvoir à William CHERMETTE
Angélique DESSAIGNE pouvoir à Didier DAILLY
Nicolas FACHEURE pouvoir à Valérie MARTORANA

Secrétaire de séance : Patrice RUBAUD

OBJET : Modification du tarif de la cantine au 1^{er} septembre 2024

Monsieur le Maire évoque aux membres du conseil municipal l'augmentation des repas fournis par le prestataire ; le coût du repas livré passe à 5.00 € à compter du 01/09/2024. C'est pourquoi, monsieur le Maire propose d'appliquer une hausse sur les tarifs actuels de la cantine facturés aux familles, soit :

- Le prix au ticket 5,25 € soit 52,50 € le carnet de 10 tickets (le ticket est utilisé pour les enfants qui déjeunent ponctuellement au restaurant scolaire, 1 ou 2 jours dans la semaine et de temps en temps),
- Un prix de 5,10 € est fixé pour ceux qui sont inscrits, régulièrement, trois ou quatre jours par semaine, sur l'ensemble de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**,

- **FIXE** le prix de 52,50 € le carnet de 10 tickets, soit 5,25 € le ticket,
- **FIXE** le prix de la cantine à 5,10 € pour les élèves inscrits 3 ou 4 jours par semaine sur l'année scolaire,
- **DIT** que les titres de recettes seront émis en fin de mois en fonction du nombre de repas comptabilisés chaque mois ; le mois de juin sera facturé avec le mois de juillet. Les mois comportant des vacances pourront être reportés sur le mois d'après.
- **DIT** que ces nouveaux tarifs seront applicables au 01/09/2024,
- **DIT** que la présente délibération remplace les délibérations antérieures relatives à la facturation de la cantine scolaire.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-29

Séance ordinaire du 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/05/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER

Pouvoirs : Valérie CAULE pouvoir à Philippe MARTHINET
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE
Angélique DESSAIGNE pouvoir à Didier DAILLY
Nicolas FACKEURE pouvoir à Valérie MARTORANA

Secrétaire de séance : Patrice RUBAUD

**OBJET : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police –
Sécurisation voirie**

Monsieur le Maire rappelle que la commune prévoit des aménagements urbains, rue Centrale - RD 385 à la hauteur du bâtiment intitulé « La Bobine » pour faciliter la sortie des véhicules ou le cheminement piétonnier des usagers. Ces aménagements consistent à créer un plateau surélevé pour sécuriser le déplacement des piétons et permettant de réduire la vitesse sur cet axe.

Le montant total des travaux est estimé à 32 936,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

- **SOLLICITE** la subvention au titre du produit des amendes de police pour la réalisation des travaux susmentionnés à hauteur de 50 % dans la mesure du possible,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document en lien à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240507-2024_30-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-30

Séance ordinaire du 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/05/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER

Pouvoirs : Valérie CAULE pouvoir à Philippe MARTHINET
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE
Angélique DESSAIGNE pouvoir à Didier DAILLY
Nicolas FACHEURE pouvoir à Valérie MARTORANA

Secrétaire de séance : Patrice RUBAUD

OBJET : Demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain multisport

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de déposer un dossier concernant l'appel à projet 2024 de l'Agence Nationale du Sport « Plan 5 000 équipements Génération 2024 ». Il présente le devis d'un montant de 89 835,00 € HT pour la création d'un terrain multisports. Cet équipement pourrait être éligible dans l'axe 1 – Équipement de proximité du plan 5 000 équipements Génération 2024. Il est donc demandé de solliciter l'ANS pour l'obtention d'une subvention de 30 %.

Monsieur le Maire propose un estimatif de financement - prévisionnel :

MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX		AIDES - SUBVENTIONS	
Création d'un terrain multisports : 89 835,00 € HT		ANS 30 %	: 26 951,00 €
		Département 35 %	: 31 442,00 €
		Autofinancement communal 35 %	: 31 442,00 €
TOTAL	89 835,00 € HT	TOTAL 100,00 %	: 89 835,00 € HT

Il invite le conseil municipal à délibérer.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

Banque
Levraut

ID : 069-216901074-20240507-2024_30-DE

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**,

- **SOLLICITE** l'Agence Nationale du Sport pour l'obtention d'une subvention de 30 % du montant HT, soit 26 951,00 €
- **VALIDE** le prévisionnel du plan de financement tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le : 17 MAI 2024

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-31

Séance ordinaire du 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/05/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de votants :	15

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER

Pouvoirs : Valérie CAULE pouvoir à Philippe MARTHINET
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES
Lucie BIESSE pouvoir à William CHERMETTE
Angélique DESSAIGNE pouvoir à Didier DAILLY
Nicolas FACHEURE pouvoir à Valérie MARTORANA

Secrétaire de séance : Patrice RUBAUD

OBJET : Demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport pour la pose d'un revêtement de sol sportif

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de déposer un dossier concernant l'appel à projet 2024 de l'Agence Nationale du Sport « Plan 5 000 équipements Génération 2024 ». Il présente le devis d'un montant de 74 834,20 € HT pour l'installation d'un revêtement de sol dans la salle pluraliste. Cette salle est dédiée au sport puisqu'elle est déjà dotée d'équipements sportifs. Cependant, le sol n'est pas du tout adapté car glissant et en mauvais état. Cet équipement pourrait être éligible dans l'axe 3 – Équipements structurants du plan 5 000 équipements Génération 2024. Il est donc demandé de solliciter l'ANS pour l'obtention d'une subvention de 30 %.

Monsieur le Maire propose un estimatif de financement - prévisionnel :

MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX		AIDES - SUBVENTIONS	
Equipement de la salle de sport avec un revêtement de sol sportif 74 834,20 € HT	ANS	30 %	: 22 450,00 €
	Département	35 %	: 26 192,00 €
	Autofinancement communal	35 %	: 26 192,20 €
TOTAL	74 834,20 € HT	TOTAL	100,00 % : 74 834,20 € HT

Il invite le conseil municipal à délibérer.

... / ...

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240507-2024_31-DE



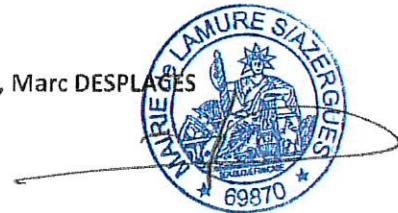
.../...

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ**,

- **SOLLICITE** l'Agence Nationale du Sport pour l'obtention d'une subvention de 30 % du montant HT, soit 22 450,00 €
- **VALIDE** le prévisionnel du plan de financement tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLAGES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le :

17 MAI 2024

Le / La secrétaire de séance,